



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77720

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
du vendredi 24 mars 2023**

**DEL-2023-06**

Le vendredi vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX.

**ETAIT ABSENTES EXCUSEES :** Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

**ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES :** Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombres de suffrages exprimés : 10

**Objet : Vote du compte Administratif du budget général 2022.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE 1<sup>ère</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Davy Brun, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lu donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2021	154 662,82 €			298 350,43 €	154 662,82 €	298 350,43 €
Opérations de l'exercice 2022	372 640,73 €	339 255,48 €	686 709,08 €	792 960,84 €	1 059 349,81 €	1 132 216,32 €
Total	527 303,55 €	339 255,48 €	686 709,08 €	1 091 311,27 €	1 214 012,63 €	1 430 566,75 €
<b>Résultats de clôture 2022</b>	<b>188 048,07 €</b>			<b>404 602,19 €</b>		<b>216 554,12 €</b>
Restes à réaliser 2022	532 629,18 €	679 288,50 €				146 659,32 €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>41 388,75 €</b>			<b>404 602,19 €</b>		<b>363 213,44 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

---

---

---

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

---

---

---

4° **Voté et arrêté par 10 voix pour, des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 24 mars 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE



Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, CS 8630- 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)